

GAL de l'Est Audois Synthèse des résultats de la consultation écrite du 30 décembre 2022

Les éléments nécessaires à la consultation écrite ont été transmis par voie numérique aux 30 membres titulaires du comité de programmation du GAL de l'Est Audois en place à ce jour.

Suite au changement de règlement du GAL décidé lors du comité de programmation du 09 décembre et afin de nous permettre de programmer la majeure partie des dossiers avant la fin de l'année, les membres du COPROG n'ont disposé que d'une seule journée calendaire pour notifier leur vote auprès de l'équipe technique du GAL, soit une réponse attendue le 31 décembre 2022.

Pour rappel, cette consultation écrite concerne dix-sept projets, présentés en opportunité lors de comités de programmation précédents.

Ils ont été envoyés au service instructeur de la Région Occitanie dans le délai réglementaire exigé de deux semaines, soit avant le 15 décembre 2022.

Au 30 décembre, un seul rapport d'instruction signé a été réceptionné. Il s'agit du dossier suivant :

« AAP Cyclable à Maraussan » - *Commune de Maraussan*.
Rapport d'instruction du 16/12/2022. Plan de financement retenu :
Montant total du projet : 17 645,00 €
FEADER : 11 292,80 € / Cofinancement MOP : 2 823,20 €
Autofinancement privé : 3 529,00 €

1

A la date limite de retour, 5 votes ont été exprimés dans le délai imparti. Ils se répartissent comme suit :

	Réponse non formulée valant accord	Favorable	Défavorable	Abstention
1 AAP Cyclable à Maraussan	25	5	0	0

Les réponses non formulées dans le délai imparti valent accord.

Par conséquent, l'ensemble des questions soumises au vote lors de cette consultation écrite est approuvé à la majorité.

J'atteste la véracité des éléments ici rapportés.

A Narbonne, le 09 janvier 2023

Magali VERGNES
Présidente du comité de programmation



GAL de l'Est Audois – Association Minervois Corbières Méditerranée
Bâtiment In'Ess – 30 avenue du Docteur Paul Pompidor – 11 100 NARBONNE
04 68 58 14 66 / 06 33 20 39 15